



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/invitation-a-la-presse-le-non,1232.html>

# **Invitation à la presse : Le non-accueil des Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) - Procès contre l'Etat belge et FEDASIL**

date de mise en ligne : vendredi 15 juin 2012

- Nos publications - Cartes blanches et communiqués de presse -

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

**En mars dernier, les associations de défense des Mineurs étrangers non accompagnés ont assigné l'Etat belge et Fedasil en justice pour tenter d'obtenir que des centaines de jeunes soient enfin accueillis dans les conditions prévues par la loi et ne se retrouvent pas livrés à eux-mêmes sans moyens de subsistance. L'Etat belge et Fedasil violent non seulement la loi nationale, mais également les dispositions de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et de la Convention européenne des Droits de l'Homme.**

Depuis des mois, ils sont plus de 200 jeunes MENA à être hébergés dans les hôtels de seconde zone, totalement livrés à eux-mêmes. Des centaines d'autres se retrouvent littéralement dans la rue. Leur santé est mise en danger, leur scolarité est empêchée, leur sécurité n'est plus garantie et leur futur est mis en péril. Ils s'adressent en désespoir de cause aux associations d'aide en milieu ouvert (AMO) ou aux services d'aide à la jeunesse pour trouver un hébergement, mais ces organismes n'ont pas pour mission de pallier les carences délibérées de l'Etat qui invoque depuis 2009 une « crise de l'accueil » qu'il est responsable de résoudre. L'affaire, qui devait être plaidée le 31 mai dernier mais qui a été remise, sera plaidée ce lundi 18 juin 2012 à 11h devant le Président du Tribunal du Travail de Bruxelles.

L'ONG Défense des Enfants International, qui a introduit l'action, est représentée par l'avocat Jacques Fierens assisté de Me Pierre-Yves Materne, tous deux spécialistes des droits de l'enfant. Ils demanderont la condamnation de l'Etat belge et de Fedasil à respecter les engagements nationaux et internationaux pris en faveur des enfants en matière d'accueil, à savoir, un hébergement adapté à leur âge et à leurs besoins, un accueil encadré, ainsi qu'une aide comprenant notamment les repas, l'habillement, l'accompagnement médical, social et psychologique, l'octroi d'une allocation journalière, ainsi que l'accès à l'aide juridique, à des services d'interprétariat et de formations.

Les plaidoiries de DEI, FEDASIL et de l'Etat Belge sur ce droit fondamental qu'est l'hébergement décent des enfants promettent d'être passionnantes ! Vous êtes les bienvenus !

Audience de plaidoiries le lundi 18 juin à 11h devant le Président du Tribunal du Travail Place Poelaert, 3 à 1000 Bruxelles (en face du vieux Palais de Justice)

Contacts presse : Charlotte van Zeebroeck : 0491/07.35.15